

ACTUALITÉ DE L'ARTISANAT

contrat programme pour l'artisanat marocain en 2006

La CGEM a accueilli à sa réunion du Conseil National du Patronat tenue jeudi 22 décembre et présidée par M. Chami, M Adil Douiri, , Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, pour une présentation de la vision du secteur de l'Artisanat au Maroc à l'horizon 2015, ainsi que la stratégie à mettre en place pour le développement du secteur de l'Artisanat.

Il est à noter que le secteur de l'Artisanat marocain, de façon générale, se caractérise par l'absence d'un programme spécifique visant le développement et la modernisation du secteur. Pourtant, il recèle un énorme potentiel de croissance. Il y a une forte demande de l'art de vivre, du patrimoine culturel artisanal, de la décoration d'intérieur et la mode marocaine. Malheureusement, l'offre ne suit pas la demande. A cela s'ajoute le problème de moyens financiers alloués à ce secteur. Le budget du Département de l'Artisanat, n'as pas dépassé les 20 millions de dirhams et ce depuis l'indépendance. Consciente de l'importance du secteur et de son potentiel de développement, la CGEM a voulu accompagner ce secteur par la création d'une Fédération des Entreprises de l'Artisanat.

Un contrat-programme et une fédération pour l'artisanat sont en cours d'élaboration au Maroc. L'objectif est d'optimiser les résultats de cette démarche entreprise par les pouvoirs publics. Le secteur sort ainsi de sa non-action, après une longue traversée du désert. Pour la nouvelle corporation professionnelle, dont la création a été annoncée à la fin de la semaine dernière, elle sera intégrée à la CGEM le 9 mars prochain, afin de «représenter les intérêts du secteur de l'artisanat auprès de toutes les autorités publiques et l'ensemble de ses partenaires».

La Fédération des entreprises d'artisanat (FEA) œuvrera, selon la CGEM, «pour l'élaboration d'une vision stratégique et d'un programme de développement du secteur qui se concrétisera par la signature d'un contrat-programme du secteur de l'artisanat».

Selon le ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale, l'aboutissement de ce projet est prévu pour cette année. En attendant, une stratégie est déjà définie et un plan d'action mis en place, selon le département de tutelle, pour contribuer au développement des entreprises de l'artisanat dans les domaines de la production, de l'emballage, de la commercialisation et du financement. De même, ce plan d'action prévoit des outils d'intermédiation, notamment la création d'une cellule des PME au sein du ministère, une autre entre les PME et les banques, ainsi qu'un observatoire de l'artisanat.

La stratégie est globale, puisqu'elle prévoit, à l'horizon 2015, de créer 117.500 emplois, générer 4 milliards de DH de PIB supplémentaire, multiplier par 10 les exportations formelles et doubler le chiffre d'affaires de l'artisanat à contenu culturel.

Pour réaliser ces objectifs, cette stratégie se propose «d'aider à l'émergence et au développement d'un tissu d'acteurs-producteurs de référence et appuyer les mono-artistes urbains et ruraux en

terme de production/vente et d'amélioration de leurs conditions de vie». L'Administration sera donc cantonnée dans un rôle de développement et d'encadrement, laissant la gestion du secteur au privé. Cette nouvelle organisation de l'artisanat vise la rupture avec un passé marqué par «une approche d'accompagnement non adossée à une politique de croissance et une demande croissante mais non exploitée», selon le diagnostic qui a précédé l'élaboration de cette stratégie.

Ainsi, celle-ci prévoit, en premier lieu, de créer de nouveaux acteurs ou de faire grandir certains acteurs-producteurs «qui seront capables de produire en quantité suffisante».

A ce sujet, la priorité sera donnée à certains réseaux de distribution avec la sélection, par voie d'appel d'offres, d'un nombre restreint d'opérateurs en mesure de répondre à leur demande. En contrepartie du soutien de l'Etat dont ils peuvent bénéficier en matière de la production et de la commercialisation à travers des campagnes de marketing et de promotion, les opérateurs sélectionnés seront assujettis à des obligations de résultats chiffrés.

Parallèlement, on prévoit l'élargissement du tissu de production pour répondre au potentiel de la demande, moyennant des prestations gratuites ou subventionnées par l'Etat en matière d'aide à la production, à la vente et au financement.

En plus d'un tissu de production fort et structuré, la nouvelle vision prévoit une batterie de mesures pour les artisans individuels, urbains et ruraux, dont l'objectif est «d'augmenter la demande des produits artisanaux qui leur est adressée et d'élever leurs revenus et leurs niveaux de vie».

Sources : Lematin.ma Lahcen Oudoud

<http://www.lematin.ma/economic/article.asp?id=10412> CGEM :

http://www.cgem.ma/IMG/doc/LETTRE_MENSUELLE_-12-05.doc